



La Région de Bruxelles–Capitale

Charles Piqué, Ministre Président de la Région de Bruxelles-Capitale

Bruxelles est une des trois régions de la Belgique dont la caractéristique est d'être tout à la fois belge, flamande, wallonne, et bruxelloise.

Les compétences exercées par les régions belges ne correspondent pas à celles des régions françaises. Elles ont énormément de pouvoirs (aménagement du territoire, développement économique, tutelle sur les collectivités de rang inférieur), de compétences, et elles disposent aussi de la fiscalité.

La Région bruxelloise a été créée en 1989. Elle avait beaucoup souffert de son manque d'autonomie. Sa création relève d'une technologie institutionnelle de pointe. Elle a le statut de région bilingue. Le fondement de son identité institutionnelle a été prioritairement de retrouver la maîtrise de son urbanisme. La revendication d'autonomie de la Flandre été fondée sur une revendication linguistique, celle de la Wallonie sur une revendication sociale. À Bruxelles, elle a porté sur la gestion de la ville : que les bruxellois puissent gérer eux-mêmes l'aménagement de leur territoire. Pour cela, ils se sont nourris des réflexions des habitants et de celles d'experts.

Bruxelles, c'est une ville singulière, composée par l'agglomération de 19 villages (municipalités), ce qui essentiel à savoir pour la compréhension de son développement. C'est une région/ville parmi les villes les plus riches d'Europe, très attractive pour les investisseurs. Peut être la deuxième ville la plus riche après Londres.

C'est 10 % de la population belge, 20 % du PIB.

Mais une ville à fort taux de chômage (de l'ordre de 15 %), malgré un taux élevé de création d'emplois — emplois occupés en grande partie par une population venant de Wallonie et, dans une moindre mesure, de Flandre, et par des étrangers, français notamment — avec une population jeune. Une ville duale, où les phénomènes de banlieue se manifestent *intra-muros*. La gentrification de certains quartiers voisine avec la paupérisation d'autres quartiers.

Sur 164 km², Bruxelles accueille un million d'habitants, avec une forte densification dans les quartiers centraux, moyenne ailleurs (notamment à cause du massif forestier de Soignes).

Le canal qui traverse la ville crée une rupture géographique, qui est aussi une rupture sociologique : richesse au Sud, près de la forêt, un Nord en voie de paupérisation. La « politique de la ville » (au sens utilisé également en France) s'inscrit le long du canal, sur un parcellaire qui a subi les secousses industrielles. En 89, cette zone a été déclarée zone de discrimination positive avec des contrats de ville, de quartiers (approche multidisciplinaire sur le bâti, les lieux et les liens). C'est une zone stratégique car les conflits urbains qui pourraient y éclater seraient redoutables et risqueraient d'essaimer sur le reste du territoire bruxellois.

Le plan régional de développement a montré les efforts à réaliser pour mettre en place un plan d'urbanisme cohérent et assurer une maîtrise publique foncière. Nous avons racheté

les sites désaffectés ferroviaires et déterminer 16 zones stratégiques où il existe beaucoup de propriétés foncières publiques.

Le quartier européen est un agglomérat de communautés villageoises auxquelles il a fallu imposer des plans communaux pour décliner le plan régional. Bruxelles n'a jamais dit vouloir être capitale européenne. Le quartier européen est une addition de gestes architecturaux sans lien entre eux. Aujourd'hui nous essayons de donner du sens à ces décisions urbanistiques, d'y mettre de l'habitat, de faire un plan de transport cohérent, de développer des espaces publics...

En matière de rénovation urbaine, l'enjeu est de résorber la sous qualification des salariés. Le volet cohésion sociale est très important.

Enfin, l'avenir de Bruxelles ne peut se concevoir sans une extension de son territoire.

Discussion

Q : *Quelle politique du logement ?*

CP : Le problème n'est pas tant le coût du foncier à Bruxelles que le revenu des habitants (le plus bas des trois régions). Il y a un plan logement (5 000 logements) : acquisition de logements par les communes d'en acquérir, SEM immobilières sur des petites entités de logements. Bref, une palette de moyens mais nous ne savons pas faire face aux demandes de gens qui ne peuvent pas payer. L'important, ce sont les mesures de soutien et d'accompagnement mais il faut aussi injecter du logement public locatif.

Q : *Avez vous des outils de maîtrise du foncier locaux ?*

CP : Nous créons des petites sociétés mixtes, des sociétés de logement social, des régies foncières communales. Nous avons échoué dans le développement de partenariat avec le privé.

Q : *Comment se pose la question linguistique ?*

CP : À Bruxelles, 85 % de la population est francophone. Sur les 5 ministres, 2 sont francophones, 2 néerlandophones. Ce problème n'est pas très handicapant à Bruxelles. Au Parlement, il y a 89 parlementaires. Lorsque une communauté se sent menacée dans ses intérêts, elle a la possibilité de s'opposer à un vote (système de la « sonnette d'alarme »).

Q : *Quelles sont les principales activités économiques ?*

CP : La richesse réside dans le tertiaire, notamment tout ce qui touche à l'accompagnement de la gestion des entreprises. La grande entreprise industrielle, qui vient de traverser une grave crise, est un constructeur automobile. Le long du canal, les activités industrielles n'ont pas été remplacées. La valorisation de ce territoire joue sur le résidentiel mixé au tissu économique. Le quartier d'affaires est en partie localisé dans le quartier européen, qui n'appartient pas entièrement au public (les prix y sont très compétitifs).

Marie-Christine Bernard-Gelabert

Notes prises d'après la conférence de M. Charles Picqué, Ministre Président de la Région de Bruxelles-Capitale